

PROCES VERBAL

Séance ouverte à 20h30

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-sept juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. LACHAISE Joël, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 juin 2019.

Présents : MM. LACHAISE Joël, PERICHET Daniel, GUYON Jean-Claude, Mme DUJARDIN Augustine, MM. COURET François et DEMANGHON Jean-Claude.

Absents excusés : Mmes LEBOURG Jeannine (pouvoir à Monsieur LACHAISE Joël), SINQUIN Christine, LEMAITRE Géraldine et PECH Michel.

Secrétaire de séance : M. GUYON Jean-Claude.

Le procès-verbal de la réunion du 10 avril 2019 est adopté à l'unanimité.

✓ Dossier 1 : **Délibération portant opposition au transfert obligatoire des compétences eau potable et assainissement des eaux usées au 1^{er} janvier 2020 à la communauté de communes du Haut Limousin en Marche**

Monsieur le Maire rappelle que la loi du 7 août 2015 dite « loi NOTRe » prévoyait le transfert obligatoire aux communautés de communes des compétences eau potable et assainissement, au 1^{er} janvier 2020.

La loi du 3 août 2018 est venue assouplir ce dispositif de transfert obligatoire de compétences en prévoyant que les communes peuvent s'opposer au transfert de ces deux compétences ou de l'une d'entre elles.

En l'espèce, la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche ne dispose pas, actuellement, des compétences eau potable et assainissement des eaux usées.

Aussi, afin d'éviter le transfert automatique de ces compétences à la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche au 1^{er} janvier 2020, ses communes membres doivent donc matérialiser, avant le 1^{er} juillet 2019 une minorité de blocage permettant le report, au plus tard au 1^{er} janvier 2026, du transfert de ces compétences.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide

- de s'opposer au transfert automatique à la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche au 1^{er} janvier 2020 de la compétence eau potable et de la compétence assainissement des eaux usées.

- d'autoriser le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Délibération 2019-15 ;

✓ Dossier 2 : **Recrutement d'un adjoint technique à temps non complet** : pas de délibération à prendre le poste est déjà créé, 16h par semaine.

✓ Questions diverses :

↳ Prévion des travaux 2020 :

- Caniveaux à Bantard,
- Voirie Moulin de Puy Laurent et route les Tribardières, maison Faderne
- Vestiaire et buvette du foot à refaire aux normes ;

↳ Devis fourneau : oui.

Clôture à 21H15.

Le Maire

